



Premier tome . Notice de présentation

« La lumière de Charente existe, sans pareille en France, même dans la Provence. Elle n'est pas traduisible en mots. Partout, on ne sait quoi d'ineffable baigne la nature ; l'homme aussi. »
Jacques Chardonne (1884 - 1968), écrivain



Etude lancée par le Syndicat mixte du Pays Sud-Charente - Rue Jean Rémon – BP 15 - 16 210 CHALAIS - 05 45 98 18 52



Etude réalisée avec le soutien de :



Sommaire général

Premier tome: Notice de présentation

I - POURQUOI UNE CHARTE PAYSAGERE ?	7
II - LES OBJECTIFS DE LA CHARTE.....	9
III - LA METHODOLOGIE ET LE CALENDRIER.....	11
III.1. La méthodologie.....	12
III.2. Le calendrier.....	15
IV - LA COMPOSITION DU DOCUMENT DE CHARTE.....	17

Second tome : Diagnostic et connaissance

0 – INTRODUCTION.....	3
I – LE PAYS SUD-CHARENTE : PRESENTATION DYNAMIQUE.....	4
I.1. Situation européenne et situation locale.....	5
I.2. Une terre d'écrivains.....	7
I.3. Le Sud-Charente, théâtre culturel	9
II – DYNAMIQUES D'EVOLUTION.....	10
III – ELEMENTS DE GEOGRAPHIE ET D'ECOLOGIE LOCALE.....	21
III.1. Topographie.....	22
III.2. Hydrographie.....	23
III.3. Géologie - Pédologie.....	26
III.4. Occupations du sol.....	29
III.5. Biodiversité.....	31
IV – LES TROIS PAYSAGES.....	45
IV.1. Les paysages de collines et vallées.....	49
IV.2. Les paysages de la vigne.....	64
IV.3. Les paysages de landes et de bois.....	78
IV.4. Retour sur les formes urbaines, l'architecture et le patrimoine.....	93
V – ENJEUX ET AXES STRATEGIQUES.....	124
V.1. Enjeux.....	125
V.2. Axes stratégiques.....	130

Troisième tome : Guides pratiques

Livre I : Aménager son cadre de vie / Construire, faire évoluer son entreprise, sa maison, son exploitation.....

FICHE 1 : Le regard à porter avant d'agir

FICHE 2 : Le volume des bâtiments

FICHE 3 : L'implantation des constructions sur la parcelle

FICHE 4 : L'aspect extérieur, les matériaux, les couleurs

FICHE 5 : La clôture

FICHE 6 : La place de la végétation dans le projet

FICHE 7 : La mise en œuvre des dispositifs d'utilisation des énergies renouvelables

Livre II : Refaire de l'urbanisme, surtout à la campagne.....

FICHE 8 : L'aménagement des quartiers résidentiels

FICHE 9 : L'aménagement des parcs d'activités économiques

FICHE 10 : La prise en compte et l'aménagement des limites et des coupures d'urbanisation

FICHE 11 : Les lieux de vie collective

FICHE 12 : La valorisation des entrées et des traversées de villes/bourgs

FICHE 13 : La gestion de l'eau dans le projet urbain

Livre III : Entretenir et valoriser les espaces naturels et agricoles.....

FICHE 14 : La consommation d'espaces agricoles et naturels par l'urbanisation

FICHE 15 : Lutter contre la déprise agricole

FICHE 16 : Lutter contre le développement des friches

FICHE 17 : L'encadrement des projets de parcs photovoltaïques

FICHE 18 : La gestion de l'eau en agriculture

FICHE 19 : Aménager les voies et leurs abords, accompagner les projets d'infrastructures routières et ferroviaires

FICHE 20 : Préserver et développer le maillage végétal

FICHE 21 : Diversifier la variété des essences utilisées en sylviculture

FICHE 22 : Découvrir et valoriser les espaces naturels remarquables

FICHE 23 : Aménager des itinéraires de découverte et des cheminements doux

FICHE 24 : Valoriser les panoramas et les sites emblématiques

FICHE 25 : Inventer une signalétique identifiable

Livre IV : Boîte à outils.....

FICHE A : Le certificat d'urbanisme

FICHE B : Le permis d'aménager

FICHE C : Le permis de construire

FICHE D : Les actes d'urbanisme et la prise en compte du paysage

FICHE E : Le Schéma de Cohérence Territoriale

FICHE F : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

FICHE G : Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU-I)

FICHE H : La carte communale

FICHE I : Les documents d'urbanisme et la prise en compte du paysage

Livre V : Programme d'actions d'animation et de communication.....

ACTION 1 : Les moyens de communication de la charte paysagère

ACTION 2 : Organisation de séances de découverte des paysages

ACTION 3 : Sensibilisation des acteurs économiques à la prise en compte du paysage

ACTION 4 : Session de formation pour les responsables élus et les responsables techniques de collectivités

ACTION 5 : Mise en place d'un réseau de sentinelles du paysages

ACTION 6 : Organisation d'un concours photographique

ACTION 7 : Promotion des paysages sud-charentais au travers de la réalisation de supports média

ACTION 8 : Mise en place d'un observatoire photographique et statistique du paysage

ACTION 9 : Création artistique mettant en valeur le paysage

Calendrier prévisionnel de mise en place des actions

Livre VI : Contacts.....

I – POURQUOI UNE CHARTE PAYSAGERE ?

« Les plans de paysage, les chartes et les contrats sont l'expression d'un projet partagé entre les acteurs du territoire. En définissant des objectifs de qualités paysagères, déclinés en interventions, ils offrent le cadre pour l'action qu'elle soit réglementaire, opérationnelle, financière ou pédagogique. Comme outils de mise en espace de projets de territoire, les plans de paysage, les chartes et les contrats sont autant de signes d'émergence d'un développement durable réfléchi ».
Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement - Guide des plans de paysages, des chartes et des contrats - 2001

Les paysages du Pays Sud Charente se caractérisent par leur richesse et leur diversité. Résultant de la combinaison complexe entre processus naturels et activités humaines, ils sont l'expression d'une culture et d'une identité locales singulières. Ce territoire procure un réel sentiment d'harmonie pour les gens du Pays comme pour les visiteurs.

Les élus et la plupart des acteurs du territoire, souhaitent donc tout naturellement que le développement de leur pays s'effectue selon un certain cadre, selon certains principes propres à maintenir une qualité d'ensemble à leurs paysages. La Charte paysagère est un outil parfaitement approprié pour établir un langage commun sur les valeurs paysagères du territoire, pour anticiper les évolutions et aménagements futurs, pour garantir durablement l'attractivité du Pays Sud Charente.

La charte paysagère s'inscrit dans la dynamique de plusieurs chantiers maintenant engagés depuis une dizaine d'années sur l'ensemble du territoire :

-En 2001, publication d'un document d'aide à l'action intitulé « Sud Charente mon pays, un projet à partager » réalisé avec l'appui du CAUE de la Charente, et destiné à valoriser l'identité architecturale et paysagère du Sud-Charente ;

-En 2004, la validation de la Charte de Développement Durable du Pays qui met en évidence la nécessité de « faire prendre conscience des richesses naturelles et paysagères » et de « mieux gérer et en concertation entre tous les acteurs le patrimoine naturel et paysager » ;

-En 2005 et 2006, l'organisation par le Conseil de Développement de sessions de sensibilisation et de formation des élus à la prise en compte des paysages dans l'élaboration des documents d'urbanisme ;

-En 2007 et 2008, la réalisation des travaux des étudiants paysagistes de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (2007-2008) commandés par le Conservatoire régional d'espaces naturels de Poitou-Charentes et le Pays Sud Charente. Ces travaux remarquables ont mis en évidence un grand nombre d'enjeux paysagers sur le territoire étudié (une grande partie Sud du pays) ;

-Depuis 2008, les investigations relatives au CLIC (Contrat Local Initiatives Climat) qui ambitionne de réduire les émissions du territoire pour respecter le Protocole de Kyoto à l'horizon 2010, de diminuer la facture énergétique du territoire et d'offrir de nouvelles opportunités de développement aux filières économiques locales, dans une démarche de développement territorial durable.

II – LES OBJECTIFS DE LA CHARTE

La charte paysagère est l'outil approprié pour :

- Se doter d'un document de connaissance des paysages pour faire partager les valeurs, les éléments qui fondent l'identité des différents paysages du Pays ;
- Guider les maîtres d'ouvrage publics et/ou privés pour une prise en compte du paysage et de ses caractéristiques dans leurs projets d'aménagement et de développement, en apportant des conseils concrets, des préconisations en matière d'urbanisme et de paysage, en proposant des alternatives à la banalisation des aménagements ;
- Identifier les actions prioritaires à conduire et les modalités de leur mise en œuvre en faisant de la charte un document opérationnel ;
- Permettre un engagement des différents acteurs pour assurer une continuité et une cohérence de l'action sur le territoire ;
- Impliquer les acteurs privés (particuliers, professionnels,...) et publics (collectivités, services de l'Etat,...) dans une démarche de qualité paysagère du territoire ;
- Contribuer à enrichir les autres politiques du territoire dans les domaines de l'habitat, du tourisme, de l'environnement, de l'économie, de l'urbanisme... en s'appuyant sur l'approche transversale que permet le thème du paysage ;
- Proposer un cadre d'intervention du Pays, notamment dans la dynamique des contrats signés avec ses partenaires Département, Région, Etat, Europe.

III – LA METHODOLOGIE ET LE CALENDRIER

III.1. La méthodologie

La Maîtrise d'ouvrage a été assurée par le Syndicat mixte du Pays Sud Charente qui a procédé à intervalles réguliers :

- Au choix du groupement de Bureaux d'études ;
- Au pilotage politique et administratif du projet ;
- A la coordination, au suivi et à la validation des étapes du travail menées par le groupement de bureaux d'études ;
- A l'organisation des réunions de comité technique, comités de pilotage, ateliers thématiques et des réunions publiques ;
- A la communication auprès de la presse.

L'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Conservatoire Régional des Espaces naturels (CREN - Antenne Paysage) qui a apporté son expertise pour la conduite de la procédure d'élaboration de la Charte (phase dite d'étude). Le CREN est intervenu plus spécialement sur la prise en compte du paysage sur le territoire, et si besoin sur des problématiques de gestion d'espaces naturels au sein du Pays.

Un comité de pilotage a été mis en place. Il a eu pour rôle de valider les différentes étapes de la démarche et se composait de tous les acteurs concernés :

- Les 5 Communautés de Communes : 3B, Pays de Chalais, Montmorélien, Pays d'Aubeterre et Blanzacais ;
- Le Conseil Général de la Charente ;
- Le Conseil Régional de Poitou-Charentes ;

- L'Association de Défense des Intérêts du Sud-Charente (ADISC) ;
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Poitou-Charentes (DREAL) ;
- La Direction Départementale des Territoires de la Charente (DDT – Atelier d'Urbanisme) ;
- Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) ;
- Le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes (CREN) ;
- Le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) ;
- L'association Charente Nature ;
- Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) ;
- L'association pour la mise en valeur des forêts du Sud-Charente ;
- Les Chambres consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie) ;
- Les syndicats Intercommunaux d'aménagement hydraulique du Né et de la Tude (SIAH) ;
- L'association Prom'haies ;
- Maisons Paysannes de Charente ;
- Le Pôle Touristique du Sud Charente ;
- Le Conseil de développement.

La Maîtrise d'œuvre a été déléguée au groupement de bureaux d'études URBAN'HYMNS/OMEGA qui a été chargé e:

–d'organiser les rendez-vous individuels et les réunions techniques ;

–d'animer les comités de pilotage, les ateliers thématiques et des réunions publiques ;

–D'élaborer les documents d'étape et les documents finaux (travail de terrain, élaboration de dessins, collecte et traitements des données statistiques et cartographiques, rédaction des rapports, prise de photos...).

La charte paysagère a été élaborée en même temps que la charte forestière, les deux études faisant d'ailleurs l'objet d'une réunion commune de lancement. Cette organisation a permis de garantir une cohérence dans les approches, la définition des enjeux et des orientations. Au final, chaque document s'enrichit et se complète.

S'agissant d'un territoire relativement vaste dont les caractéristiques sont très variables, pendant la phase de diagnostic, les réunions ont été conduites sur les trois grandes unités du paysage sud-charentais définies à priori : les paysages de collines et vallées, les paysages de vignes, les paysages de landes et de bois.

L'élaboration de la charte paysagère a été réalisée en plusieurs temps successifs. D'abord le diagnostic et la connaissance des paysages résultant de la lecture « objective » du contexte et des enjeux par le bureau d'études. Il s'agissait là d'apporter un point de vue extérieur et neuf. Tous les thèmes ayant à voir avec la construction et l'évolution des paysages ont été abordés (l'environnement au sens le plus large, la situation géographique, sociale et économique, les activités humaines dont l'agriculture et l'urbanisme, les patrimoines). Essentiellement visuel et descriptif, ce premier temps a nourri de riches échanges sur ce qui fait mais aussi et surtout sur ce qui défait le paysage.

A partir de cet état des lieux, des axes stratégiques ont été dégagés puis, dans un troisième temps, chacun d'entre-eux a été décliné en une série d'actions sous forme de fiches. Soucieux d'une mise en forme simple et claire, chacune de ces fiches s'appuie sur deux chapitres pédagogiques : « Les questions à se poser » et « Les bons gestes ».

La construction de la charte paysagère a aussi donné lieu à la tenue de débats ouvert à tous, eux aussi organisés par unités paysagères. On a ainsi pu se rendre compte que la question du paysage, au-delà des symboles et de sa valeur esthétique, se pose pour de nombreux habitants du Sud-Charente quel que soit leur niveau d'implication.

Le document final est le fruit d'allers et de retours entre le maître d'ouvrage, les membres du comité du pilotage et le groupement de bureaux d'études.

III.2. Le calendrier

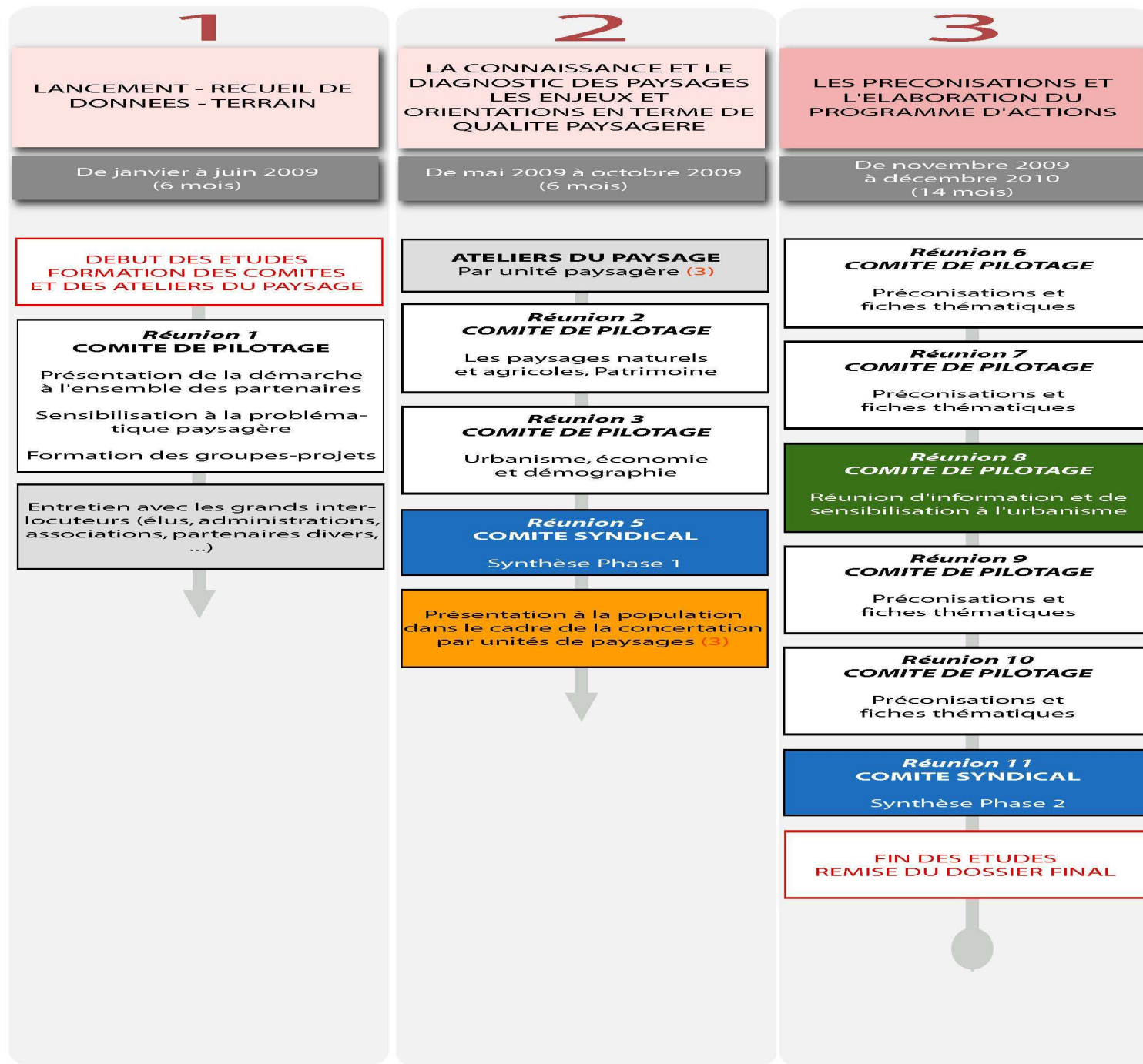
En terme de calendrier, l'élaboration de la charte paysagère s'est répartie sur environ 24 mois de janvier 2009 à décembre 2010 :

-De janvier à septembre 2009 : investigations de terrain, présentation du pré diagnostic et validation des enjeux ;

-De septembre à décembre 2009 : définition des axes stratégiques, débat avec les élus et la population ;

-De janvier 2010 à juillet 2010 : choix et élaboration des fiches conseils et fiches outils ;

-De août à décembre 2010 : propositions d'actions d'animation et de communication pour faire vivre la charte, et mise en forme du document final.



IV – LA COMPOSITION DU DOCUMENT DE CHARTE

La charte paysagère du Pays Sud Charente se compose de trois tomes :

-Le premier tome = La notice de présentation est une introduction générale de la charte paysagère du Sud Charente. Il y est précisé ce qu'est une charte paysagère et ce qu'on l'on en attend. On y retrouve aussi la méthodologie suivie et son organisation dans le temps ;

-Le second tome = Diagnostic et connaissances. C'est un état des lieux précis des paysages du Sud-Charente. Les dynamiques à l'œuvre sont listées et expliquées afin de mettre en perspective les évolutions des 25 dernières années notamment du point des aires d'influences qui concerne le territoire. On ne s'appuie pas ici sur la seule perception de l'esthétique des lieux mais on se place au contraire dans une logique plus large comprenant des questionnements sur les évolutions démographiques et économiques. Le principe d'une approche transversale et intégrée est respecté. Le document se termine en dressant une carte et une liste la plus exhaustive possible des enjeux paysagers auxquels se trouve confronté le Pays Sud Charente ;

-Le troisième tome = Guides pratiques. Cette pièce se décline en six livres :

- Chacun des trois premiers s'articulent autour d'une série de fiches ayant comme point de départ les trois grands axes stratégiques et apportant des informations sur la conduite à tenir par tous et par chacun face à différentes problématiques rencontrées ;

- Le quatrième apporte des informations sur les différents outils mobilisables dans le cadre des projets intégrant une dimension paysagère ;

- Le cinquième répertorie les contacts, les personnes ressources susceptibles d'apporter un conseil de qualité, en tout état de cause compatible avec les principes que s'est fixée la charte ;

- Le sixième livre précise les actions de communication et d'animation.

